

Charte d'engagement de NTW

A. Les missions de NTW

Les membres élus, les membres qualifiés et les organisations adhérentes de NTW s'associent autour d'une préoccupation commune – "la sûreté et la transparence dans le secteur nucléaire"-, sans préjudice des positions de chacun concernant l'énergie nucléaire et avec la volonté de voir se réaliser les missions principales de NTW:

1. **Sensibiliser les décideurs et les sociétés civiles européennes** aux enjeux de la transparence dans le suivi des activités nucléaires pour améliorer leur sûreté.
2. **Soutenir et aider les initiatives et les organisations locales et nationales** issues de la société civile (de chaque pays européen) qui cherchent à promouvoir la transparence des activités nucléaires ainsi qu'une plus large prise en compte de la contribution de la société civile dans la gouvernance des activités nucléaires, notamment à travers une meilleure application de la convention d'Aarhus, la Convention d'Espoo et des directives européennes correspondantes.
3. **Démontrer la capacité des organisations de la société civile** à renforcer la qualité des processus de décision, en suscitant ou en coordonnant le cas échéant leurs actions de suivi et de vigilance au plan local, national et européen,
4. **Echanger des informations** entre participants de la société civile des pays européens, et construire des évaluations collectives au plan européen, si nécessaire,
5. **Engager des partenariats avec des organismes d'expertise indépendants ou des organismes publics d'expertise** susceptibles d'apporter leur soutien technique aux actions de suivi des activités nucléaires et de leur sûreté,
6. **Porter la voix de la société civile dans les processus de décisions européens** qui concernent les activités nucléaires, et fournir des informations aux institutions européennes, aux députés européens et aux sociétés civiles européennes.
7. **Evaluer de façon comparative les avancées** en matière de transparence nucléaire dans les différents pays européens,
8. **Mettre en place des moyens d'information transfrontalière** réciproque entre les diverses représentations de la société civile en Europe.

B. La composition de NTW

Les membres de NTW comprennent des élus, des experts et des organisations issus de plus d'une douzaine de pays européens. Ils se réunissent régulièrement pour coordonner leurs activités dans les domaines de la transparence et de la sûreté nucléaire. La liste complète de nos membres est disponible sur le [site de NTW](#).

NTW contribue à développer une culture de la participation, d'inclusion et d'égalité à travers sa méthodologie, notamment par l'organisation de tables rondes transfrontalières et de groupes de travail thématiques. En réunissant divers acteurs, NTW vise à assurer une pluralité dans sa composition et à créer une diversité dans le secteur nucléaire.

NTW possède trois types de membres:

1. Les membres élus: Les membres élus représentent des acteurs clés de NTW. C'est suite à l'appel lancé en décembre 2012 par des élus du Parlement européen qu'un réseau européen d'associations s'est mobilisé pour créer NTW.

2. Les membres qualifiés: ce sont des personnes physiques possédant une compétence ou une expérience spécifique en matière de transparence et de sûreté dans les questions du nucléaire.

3. Les organisations: ces organisations prennent en compte les intérêts de la société et sont, pour beaucoup d'entre elles, déjà engagées pour une transparence en matière nucléaire. Ce sont typiquement des organisations non-gouvernementales, des syndicats ou des instituts de recherche.

L'adhésion à NTW représente de nombreux avantages pour ses membres:

- Un engagement au sein d'un réseau européen aux côtés d'autres acteurs de la société civile partageant le même objectif de rendre le secteur nucléaire plus transparent et sûr.
- Un accès à des documents de travail, un réseau de contacts et à des réunions non publiques avec les législateurs.
- Une contribution directe au travail de NTW? Par la participation aux groupes de travail de NTW ou par la coordination de campagnes parallèles.
- Un accès prioritaire aux événements de NTW et opportunités de prise de parole dans des débats publics et dans les médias.

C. Les responsabilités des adhérents à la charte

Par ses missions, NTW n'est pas une organisation se positionnant sur l'axe pro- ou anti-nucléaire, mais se fixe comme objectif d'œuvrer pour la transparence et la sûreté en matière nucléaire. La transparence dans le suivi des activités nucléaires est primordiale pour améliorer la sûreté du nucléaire. Le renforcement et le maintien d'un haut niveau de sûreté nucléaire en Europe représentent une préoccupation commune pour l'ensemble des membres de NTW, ceci sans préjudice de la position de chacun à l'égard de l'énergie nucléaire.

NTW regroupe divers acteurs de la société civile dans leur variété qui s'expriment sur leurs exigences à l'égard de la sûreté nucléaire. Les membres adhérents sont les garants de la diversité promue par NTW au niveau européen. NTW vise à assurer une structure pour toute personne ou organisation souhaitant débattre publiquement sur les questions du nucléaire, fournir l'accès à l'information, assurer une transparence et fournir une expertise non partisane sur différentes questions sur le nucléaire telles que la préparation et la réponse aux accidents nucléaires, la gestion des déchets nucléaires, le vieillissement, le démantèlement des installations nucléaires, etc.

Toutes les demandes d'adhésion seront évaluées par le Conseil d'Administration de NTW qui veillera à ce que les qualifications des candidats concordent avec les objectifs de NTW et que les candidats soient libres de tout conflit d'intérêt.

Par cette charte, tous les membres de NTW s'engagent à s'intégrer dans un projet commun pour la transparence et la sûreté dans le secteur nucléaire. Ils s'engagent à respecter et à participer de manière active aux missions de NTW (décrites plus haut). Les membres de NTW gardent leur liberté sur leur position respective concernant l'utilisation de l'énergie nucléaire pour autant qu'elle respecte celles des autres membres et qu'elle s'inscrive dans les missions de NTW .

Fait à ..., le ...

- Je signe en tant que membre élu
- Je signe en tant que membre qualifié
- Je signe en tant que membre représentant pour l'organisation adhérente